



**Ville d'HAZEBROUCK**  
**Direction Générale des Services**

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 FEVRIER 2009**

*Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le Mercredi 4 février 2009 à 19h00, à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.*

**Etaient présents :**

**M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire, Vice-Président du Conseil Général,**

*M. TIBERGHIEEN, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,  
 Mme HARROUS, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET,  
 M. WILLAEY, M. LABITTE, Adjoint,*

*M. DUVAL, M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI, M. DECLERCK,*  
**Conseillers Municipaux Délégués,**

*Mme VERSTAVEL, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme BEURAERT,  
 Mme LHERBIER, Mme LARRIDON, M. BRUNEL, Mme FAIVRE-DARROMAN,  
 M. DEBAECKER, M. CRINQUETTE, Mme HERAULT, M. PETITPREZ,  
 M. MAERTEN, Mme DEPELCHIN, M. DUSSART,*  
**Conseillers Municipaux,**

**Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

<i>M. DUQUESNE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. TIBERGHIEEN</i>
<i>Mme CATRYCKE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. ALLOSSERY</i>
<i>Mme CADART</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. DUSSART</i>
<i>Mme LEGROIS</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme DEPELCHIN.</i>

**Monsieur BRUNEL a été désigné Secrétaire de Séance.**

- : - : - : - : -

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant, en propos introductif à la présente séance du Conseil Municipal, deux grands dossiers déterminants pour l'avenir d'HAZEBROUCK et de son territoire :

- le dossier de la Route Nationale 42, qui s'intitule désormais Route Départementale 642 puisque que celle-ci est passée sous l'égide du Département non sans quelques craintes ; le dossier porté par le Département et avalisé par l'Etat a permis de lever un frein considérable ; on peut désormais parler de la réalisation du Contournement avec une échéance qui se précise, bonne nouvelle pour les habitants des communes concernées mais aussi pour l'ensemble du territoire ; les quelques craintes sauront être levées par des explications complémentaires et il ne sera pas dérogé à l'impératif de méthode fixé, à savoir celui de la concertation,

- le dossier du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) qui, d'une certaine manière est lié au sort de la R.D. 642 ; ce document d'urbanisme donne les principales orientations à l'horizon de vingt ans pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire ; les services de l'Etat avaient suspendu le caractère exécutoire du S.C.O.T. pour deux motifs (objectifs de construction trop ambitieux et absence d'interdiction formelle de construire dans les zones d'expansion de crues).

Après le renouvellement du Comité Syndical, en sa qualité de Président, Monsieur le Maire a proposé qu'une version modifiée soit validée ; cette position a été partagée de suite par l'ensemble du Bureau du Syndicat Mixte, qui considérait qu'il fallait agir et réagir pour que le développement du territoire se fasse de manière concertée et cohérente pour que les élus locaux puissent en assurer l'évolution.

La nouvelle version a été présentée au Comité Syndical et celle-ci a été adoptée à l'unanimité ; La réponse officielle des Services de l'Etat est attendue et un travail d'explication doit encore être poursuivi car les grands objectifs en matière d'aménagement et de développement de notre territoire sont désormais opérationnels, point positif incontestablement.

Revenant à l'Ordre du Jour de la présente séance, Monsieur le Maire souligne que la majeure partie des débats portera sur les orientations budgétaires ; les choix présentés ont été possibles après un long travail de réflexion afin de répondre à un double objectif : le respect des engagements et la finalisation d'un projet d'envergure avec le Pôle Culturel qui participera activement au développement de la Ville mais pour Monsieur le Maire « choisir, c'est renoncé » ; d'autres projets, eux aussi intéressants, devront attendre un peu puisque le projet du Pôle Culturel a été choisi comme premier projet.

La concrétisation de cet espace n'allait pas de soi au moment où des doutes pèsent sur les financements des collectivités ; les dotations ne seront probablement pas à la hauteur de l'inflation alors que notre Pays s'installe durablement dans une période de crise.

*Monsieur le Maire a précisé ensuite que les taux d'imposition resteraient inchangés ; il s'agissait d'un engagement pris, sans avoir connaissance complète de l'état de la collectivité mais Monsieur le Maire affirme que cet engagement sera tenu.*

-----

*Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2008 ; ; celui-ci, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.*

-----

**Puis passant à l'Ordre du Jour,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu, les dispositions relatives au seuil applicable aux procédures formalisées pour les marchés publics, modifiées par le décret n° 2008.1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du Plan de Relance Economique dans les marchés publics et au décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du Code des Marchés Publics,*

**1. - AUTORISE,** Monsieur le Maire, par délégation, à prendre pour la Ville, la Régie des Eaux, le Service Assainissement, la Fondation WAREIN, la Fondation DEPOORTER, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, jusqu'au seuil de 5 150 000,00 € H.T. ainsi que la passation d'avenants pour les marchés inférieurs à 5 150 000 € H.T. si ces avenants n'entraînent pas de hausses supérieures à 5 % aux contrats initiaux,

**2. - ACCEPTE,** la modification du Règlement Intérieur de la Ville d'HAZEBROUCK en matière d'achats et de marchés publics, pour la mise en application des décrets ci-dessus énoncés,

**3.- ACCEPTE** le dispositif présenté pour l'accueil des personnes condamnées à des peines de Travail d'Intérêt Général et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de la Commune à la liste des T.I.G. et l'habilitation de la Ville, en fixant à 3 le nombre de poste d'accueil,

**4. - APPROUVE,** la participation de la Ville d'HAZEBROUCK dans le capital de la S.A.E.M. AMENAGEONS CONSTRUISONS ENSEMBLE DURABLEMENT (A.C.E.D. - Société d'Economie Mixte Locale), le projet des statuts,

**FIXE,** à 10 000 € le montant de la participation de la Collectivité et la souscription de 100 actions de 100 €,

**DESIGNE,** Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Monsieur Didier TIBERGHIEU, Premier Adjoint, pour représenter la collectivité aux assemblées générales et comme Administrateurs représentant la collectivité au sein du Conseil d'Administration, les autorisant à accepter toutes fonctions de direction et mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés,

**5. - ACCEPTE**, d'engager une première concertation sur le dossier relatif à l'extension du Parc d'Activités Economiques de la Creule, pour laquelle un registre sera ouvert et mis à la disposition du public durant la période du 16 février au 16 mars 2009 inclus, première démarche qui se poursuivra par les dispositions réglementaires notamment l'enquête publique après finalisation du projet,

**6. - AUTORISE**, le transfert de propriété au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord afin de permettre au Conseil Général du Nord de procéder à l'instruction du dossier relatif à la construction du Centre d'Incendie et de Secours d'HAZEBROUCK (C.I.S. - classe 4), ainsi que la signature de toutes les pièces et conventions afférentes à cette opération,

**7. - CONFIRME**, l'acquisition de trois parcelles cadastrées sous la section C.T. n° 434, 435, 436, situées avenue Jean Bart à HAZEBROUCK, au prix de 90 000,00 € et autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier,

**8. - AUTORISE**, la signature du protocole d'intentions entre la Ville d'HAZEBROUCK et la société d'H.L.M. PARTÉNORD HABITAT pour l'aménagement d'un quartier durable représentant une emprise foncière de 25 hectares, 16 ares, 65 centiares, rue de Sercus et rue de Wallon Cappel à HAZEBROUCK ainsi que la convention de groupement de commande relative à l'achat d'une prestation intellectuelle d'analyse et environnementale, première étape indispensable au déroulé d'un processus qui sera suivi d'une adaptation du Plan Local d'Urbanisme de ce périmètre sur la base d'un Schéma d'Aménagement Prévisionnel permettant d'instruire le dossier « Loi sur l'Eau »,

**9. - AUTORISE**, après avoir voté la modification de l'intitulé de l'Ordre du Jour concernant cette question, la passation d'un marché conforme au Code des Marchés Publics, nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation du terrain en gazon synthétique au Stade Auguste Damette, la signature des pièces du marché ainsi que tous les documents s'y rapportant,

**10. - AUTORISE**, Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Ligue Nord/Pas de Calais de Football, de la Direction e de la Jeunesse et des Sports, de la Fédération Française de Football, les subventions pour la réalisation des travaux de rénovation du terrain en gazon synthétique au Stade Auguste Damette,

**11. - DONNE SON ACCORD**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, pour la passation d'un avenant n° 2 au marché confié à l'entreprise S.N.C. SOGEA NORD, relatif à l'exploitation de la Station d'Épuration d'HAZEBROUCK, avenant consécutif à la création du bassin de rétention des eaux par temps de forte pluie à l'angle de l'avenue Jean Bart et de la rue de Verdun,

**12. - AUTORISE**, pour la mise en œuvre du versement anticipé d'un an du Fonds de Compensation de T.V.A., la signature avec l'Etat d'une convention d'avance, au regard de la Loi de Finances rectificative 2009 relative au Plan de Relance de l'Economie,

**13. - FIXE**, suite à l'adoption du principe d'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire de la Commune (Conseil Municipal du 23 octobre 2008), deux tarifs distincts pour l'exercice 2009 en ce qui concerne les publicités numériques et les publicités non numériques,

**14. - DONNE SON ACCORD** pour le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2009 au profit de l'Office de Tourisme du Pays d'HAZEBROUCK, créé le 15 septembre 2008,

**15. - A PROCEDE**, au Débat portant sur les Orientations Budgétaires 2009,

### **REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES**

**16(1)** Un avenant de régularisation au contrat n° 54175466, Association Foncière de Remembrement, a été passé avec la Compagnie d'Assurances GENERALI FRANCE ASSURANCES suite à la déclaration du nombre d'hectares pour l'année 2007/2008,

**16(2)** Le loyer du logement situé 1, rue des Tisserands à HAZEBROUCK a été porté à la somme de 193,61 € par mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2009, loyer qui sera indexé sur l'indice de référence des loyers,

**16(3)** Dans le cadre des festivités de fin d'année, en collaboration avec l'Union Commerciale d'HAZEBROUCK, ont été installés un trampoline et une tyrolienne ainsi que deux parcours d'aventure sur la grand'place, du 5 au 29 décembre 2008 ; une convention a été signée entre la Ville, la société EUROPEAN PARTNER, l'Union Commerciale pour l'installation du matériel, la collectivité apportant une aide financière de 10 000 € par le règlement à la société EUROPEAN PARTNER et à hauteur de 10 000 € de factures correspondantes aux devis présentés,

**16(4)** Une convention a été signée entre la Ville et le Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure pour la mise à disposition d'un bureau en Mairie d'HAZEBROUCK, moyennant un loyer annuel de 1106,64 €, convention prenant effet au 1<sup>er</sup> juin 2008 pour une période de trois ans.

---

Les Membres du Conseil Municipal ont reçu, en communication, le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de la Bourre pour l'année 2007.

---

**Monsieur le Maire a levé la séance à 20h22.**

**Hazebrouck, le 5 février 2009**

**LE MAIRE,  
Vice Président du Conseil Général du Nord,**

**Jean-Pierre ALLOSSERY**